



COMMUNE DE CRESSIER

Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 580'000.00 pour la mesure 8 étape 2 du PGEE

Conseil général du 10 juin 2021- point 7 de l'ordre du jour

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Introduction :

Les futurs travaux du CAD (chauffage à distance), nécessiteront de la part de Groupe E, d'ouvrir les routes afin d'y mettre les conduites qui serviront au transport de l'eau pour alimenter les futures installations de chauffage des habitantes et habitants de Cressier.

En partenariat avec l'entreprise Groupe E, nous profiterons des ouvertures de chaussées afin de poser les conduites des eaux claires et des eaux usées, permettant ainsi de continuer la modernisation de notre réseau par la mise en séparatif d'un secteur supplémentaire. De plus, cette collaboration nous permettra de diminuer les coûts d'ouverture, de fermeture et de surfaçage de la chaussée d'environ 50% (la répartition exacte doit encore être calculée en fonction de la dimension des conduites qui seront mises).

Ces mesures de mise en séparatif nous permettront d'acheminer auprès de la STEP uniquement les eaux usées qui doivent être traitées et non l'entier des eaux (eaux usées et eaux claires) comme cela est le cas jusqu'à présent. De facto, ceci nous permet de diminuer nos coûts de traitement des eaux de manière considérable.

Proposition :

En collaboration avec le bureau SD ingénierie, il a été procédé à une évaluation des différents coûts de ces travaux, dont vous trouvez le détail ci-après sous forme cartographique globale et détaillée sur les zones concernées ainsi que les coûts financiers qui se trouvent dans le 1^{er} tableau à la suite des deux croquis.

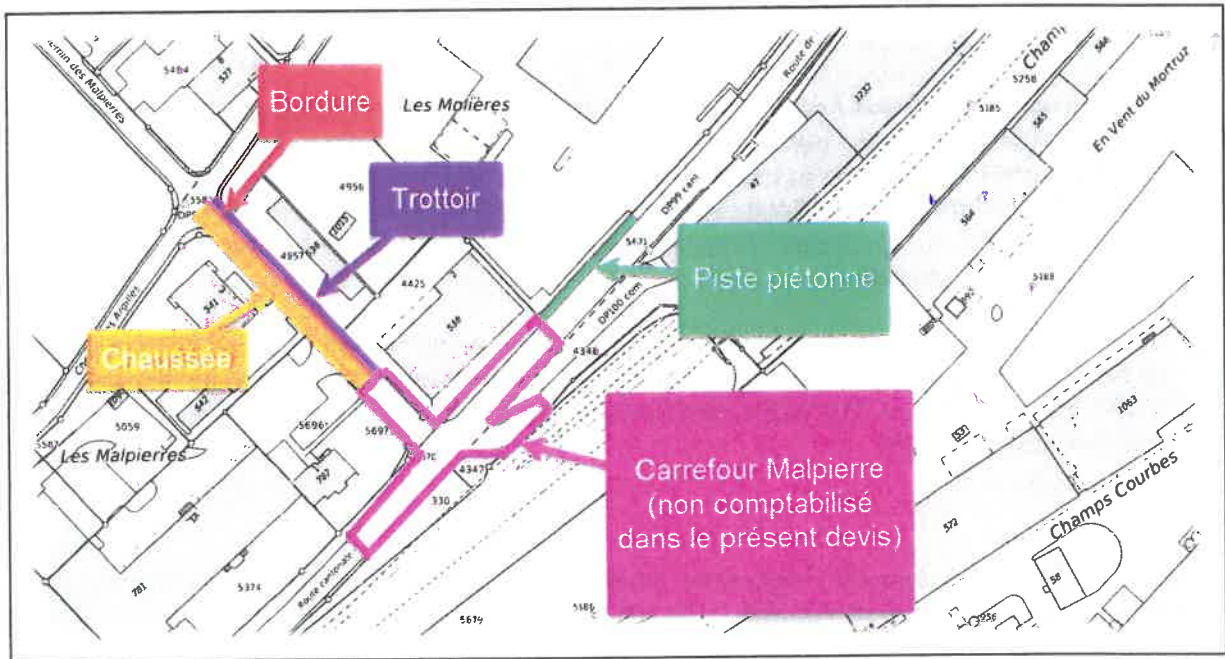
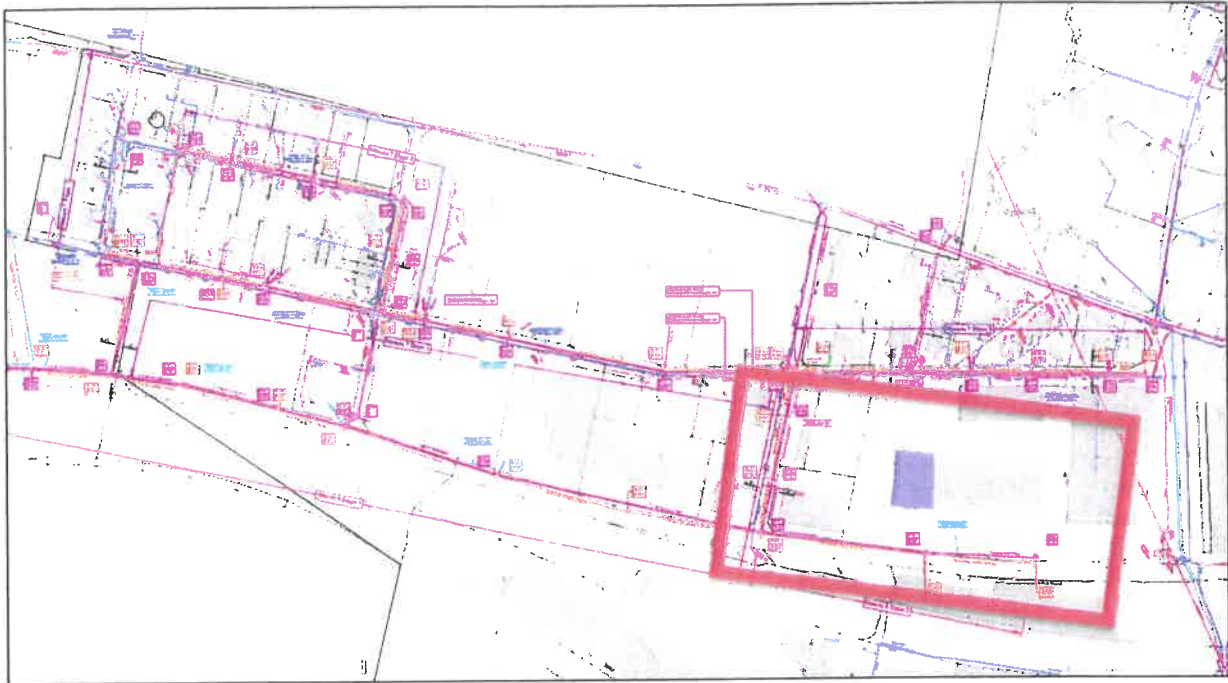
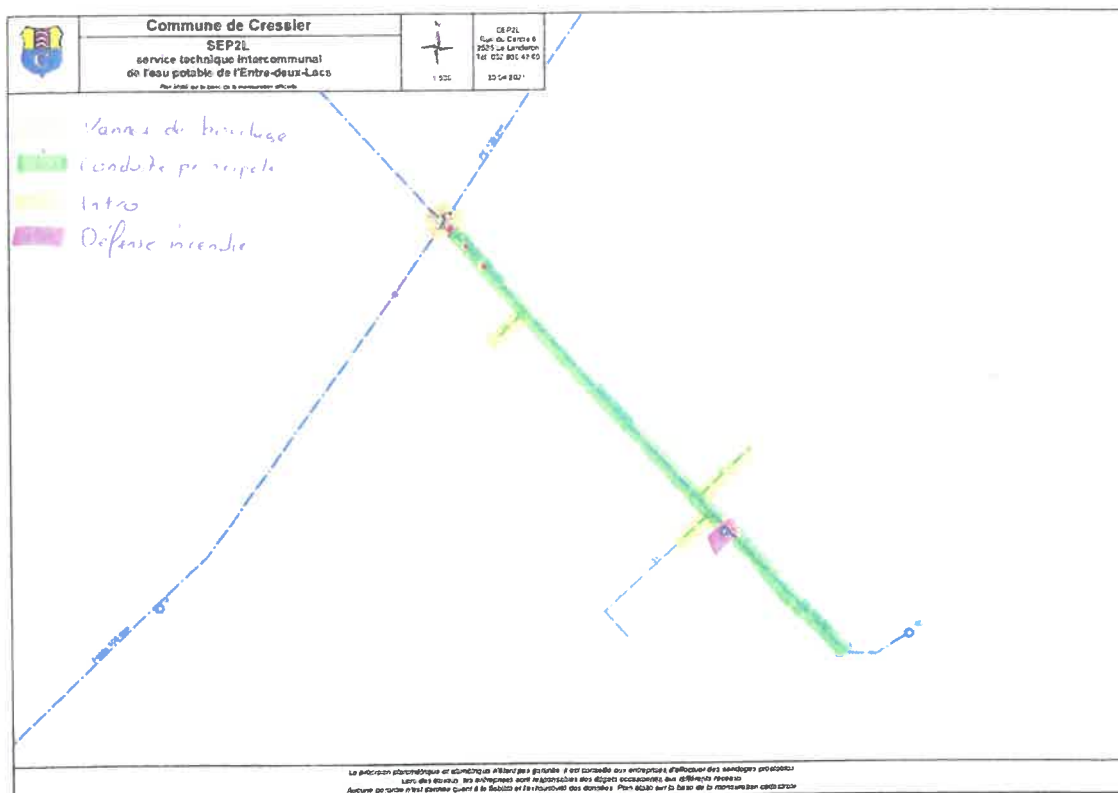


Tableau de répartition des coûts :

Description	CHF	Montant
CAN 117 - Démolitions et démontages :		
Démolition de couche bitumineuse, évacuation et mise en décharge	CHF	9'600.00
CAN 211 - Fouilles et terrassements :		
Décapage de terre végétal	CHF	600.00
Excavation, mise en décharge et taxes pour la réalisation d'un coffre de chaussée et trottoir (Ch. des Malpierres)	CHF	21'000.00
Excavation, mise en décharge et taxes pour la réalisation d'un coffre de piste piétonne	CHF	4'200.00
Mise en place de terre végétale	CHF	450.00
CAN 221 - Couche de fondation :		
Réalisation d'une couche de fonction en GNT 0/45 pour chaussée et trottoir (Ch. de Malpierres)	CHF	28'000.00

Réalisation d'une couche de fondation en GNT 0/45 pour piste piétonne	CHF	5'600.00
Essais ME	CHF	1'600.00
CAN 222 – Bordures		
Fourniture et pose de bordures en béton	CHF	8'000.00
CAN 223 – Chaussées		
ACT22S épaisseur 9 cm pour couche de base (Ch. des Malpierres)	CHF	22'500.00
AC11S épaisseur 4 cm pour couche de roulement (Ch. des Malpierres)	CHF	13'300.00
AC11N épaisseur 5 cm pour trottoir (Ch. des Malpierres)	CHF	3'800.00
AC11N épaisseur 5 cm pour piste piétonne	CHF	1'900.00
Mise à niveau des couvercles	CHF	2'000.00
CAN 237 – Canalisations		
Excavation, mise en décharge et taxes	CHF	63'000.00
Blindage de fouille	CHF	26'000.00
Fourniture et pose d'un collecteur diamètre 300	CHF	13'500.00
Fourniture et pose de collecteur diamètre 200 pour raccords	CHF	1'250.00
Fourniture et pose de drain diamètre 200	CHF	5'700.00
Fourniture et pose de chambre diamètre 800	CHF	12'000.00
Fourniture et pose de grille	CHF	2'400.00
Raccordement des EM (eaux mixtes) existantes au collecteur EU (eaux usées) projeté	CHF	33'000.00
Réparation de défauts sur collecteur EC (eaux claires) existant à proximité de la chambre 155	CHF	8'000.00
Réparation de défauts sur collecteur EC (eaux claires) existant à proximité de la chambre 143	CHF	8'000.00
Fourniture et pose de pipe de rinçage	CHF	1'000.00
Fourniture et mise en place de sable pour enrobage	CHF	8'400.00
Fourniture et mise en place de GNT 0/45 pour remblayage de fouille	CHF	25'200.00
Fourniture et mise en place de galet 16/32 pour drainage	CHF	6'300.00
Curage et passage caméra	CHF	2'700.00
RECAPITULATIF :		
CAN 111 – Travaux en régie (5%)	CHF	17'000.00
CAN 113 – Installation de chantier (10%)	CHF	33'900.00
CAN 117 – Démolitions et démontage	CHF	9'600.00
CAN 211 – Fouilles et terrassements	CHF	26'250.00
CAN 221 – Couche de fondation	CHF	35'200.00
CAN 222 – Bordures	CHF	8'000.00
CAN 223 – Chaussées	CHF	43'500.00
CAN 237 – Canalisations	CHF	216'450.00
Sous-Total 1	CHF	389'900.00
Divers et imprévus (10%)	CHF	38'990.00
Prestations d'ingénieurs (10%)	CHF	38'990.00
Prestations de géomètre (3%)	CHF	11'697.00
Sous-Total 2	CHF	479'577.05

En parallèle des travaux cités ci-dessus, nous devons également procéder au remplacement de la conduite d'eau au Ch. des Malpierres. Le croquis ainsi que le tableau ci-après, vous montrent les travaux qui doivent être réalisés ainsi que les coûts engendrés.



Description	CHF	Montant
Changement des vannes Ch. des Argilles/Ch. des Malpierrez avec nouveau diamètre tenant compte de la réfection future de la conduite d'eau des Argilles (représenté en orange sur le croquis)	CHF	15'200.00
Remplacement de la conduite principale, nouveau diamètre : 125mm (représenté en vert sur le croquis)	CHF	17'800.00
Remplacement provisoire (durée des travaux) + raccordement définitif des introductions d'eau des bâtiments (représenté en jaune sur le croquis)	CHF	10'500.00
Défense incendie pose d'une nouvelle borne hydrante (représenté en rose sur le croquis)	CHF	8'100.00
Arrêt d'eau, essai de pression, hygiénisation, etc.	CHF	1'600.00
Sous-Total 3	CHF	53'200.00
Divers et imprévus 10%	CHF	5'320.00
Sous-Total 4	CHF	58'520.00
Sommes Sous-Total 2 + Sous-Total 4	CHF	538'097.05
TVA 7,7%	CHF	41'433.47
Total (CHF 579'530.52) arrondi à	CHF	580'000.00

Conclusion :

Le présent rapport, de par son montant, est un crédit d'engagement certes élevé mais nécessaire afin que nous puissions continuer de moderniser notre réseau d'eau et ainsi séparer les eaux claires des eaux usées.

Il convient également de préciser qu'une subvention cantonale estimative pour le PGEE (40% sur les travaux liés au PGEE, hors travaux des raccordements) de CHF 50'000.00, sera rétrocédée à la fin des travaux.

Finalement, nous tenons à porter à la connaissance de votre Autorité que les dépenses liées à la présente demande de crédit n'interviendront pas avant l'année 2022.

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et d'accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Cressier, le 17 mai 2021

Conseil communal



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit pour la réalisation de la mesure 8 étape 2 du PGEE

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 17 mai 2021;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Entendu le préavis de la Commission financière;

Entendu le préavis de la Commission SITP;

Sur la proposition du Conseil communal;

arrête :

- Art. premier Un crédit de CHF 580'000.00 est accordé au Conseil communal pour la réalisation de la mesure 8 étape 2 du PGEE.
- Art. 2 La dépense sera portée aux comptes des investissements I20210602, I20210603 et I20210604 et amortie au taux de 2% sur 50 ans.
- Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'issue du délai référendaire.

Cressier, le 10 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
la présidente, le secrétaire,

M. Cravero

L. Demarta